

**CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 MAI 2021
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

Procès-verbal de la quatrième rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf tenue le 19 mai 2021, à 19 h.

PRÉSENCES :

Mme Lise Bilodeau	Présidente
M. André Dallaire	Vice-président
Mme Lise Villeneuve	Trésorière
Mme Cynthia Fauteux	Secrétaire
Mme Liane Bourdages	Administratrice
M. Jean Guyler Darcelin	Administrateur
Rose-Camille Drolet	Membre cooptée
Mme Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district des Saules
M. Patrick Paquet	Conseiller municipal, district de Neufchâtel-Lebourgneuf

ABSENCES :

Martin Poiré	Administrateur
--------------	----------------

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Mme Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, gestion territoriale
M. Christian Lepage	Conseiller en urbanisme, gestion territoriale
Mme Sheila Benoit	Secrétaire de soutien

Présence de 25 citoyens et citoyennes en ligne.

**ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIÈME RÉUNION 2021
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 21-04-01** Ouverture de l'assemblée
- 21-04-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 21-04-03** Nomination des membres cooptés et des dirigeants
- 21-04-04** Demandes d'opinion
- [Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'évaluation d'une demande d'autorisation de certains usages conditionnels et à la zone 21706Cb \(R.C.A.2V.Q. 303\)](#)
 - [Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21206Ha \(R.C.A.2V.Q. 302\)](#)
- 21-04-05** Information des membres du conseil municipal
- 21-04-06** Questions et commentaires du public
- 21-04-07** Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2021
- Affaires découlant du procès-verbal
- 21-04-08** Correspondance et trésorerie :
- Bilan mensuel
 - Services de secrétariat
- 21-04-09** Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants :
- Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A.
 - Rencontre des partenaires Lebourgneuf
 - Table de concertation vélo
 - Sécurité routière
- *En raison des règles sanitaires en vigueur, la participation à certains comités est mise en veilleuse.*
- 21-04-10** Lettres et propositions à adopter
- Calendrier des assemblées 2021-2022
- 21-04-11** Divers :
- Lettre hôpital Chauveau
 - Courriel projet Laurentia
- 21-04-12** Levée de l'assemblée.

21-04-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Bilodeau souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les administrateurs sont des bénévoles et que le conseil de quartier n'a pas un pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

21-04-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE MME LIANE BOURDAGES DUMENT APPUYÉE PAR MME CYNTHIA FAUTEUX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

21-04-03 NOMINATION DES MEMBRES COOPTÉS ET DES DIRIGEANTS

Mme Hélène St-Pierre est désignée présidente d'élection et informe l'assemblée de la mission et des mandats du conseil de quartier, présente la composition actuelle du conseil d'administration et explique le processus d'élection.

Présentation des candidats aux différents postes :

Présidente : Mme Lise Bilodeau se propose

Vice-président : M. André Dallaire se propose

Trésorière : Mme Lise Villeneuve se propose

Secrétaire : Mme Cynthia Fauteux se propose

Membre cooptée : Mme Rose-Camille Drolet se propose

RÉSOLUTION 21-CA-09

NOMINATION DES MEMBRES COOPTÉS ET DES DIRIGEANTS

SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer tous les membres mentionnés ci-dessus aux postes sélectionnés.

ADOPTÉE

***Il est à noter que M. Agustin Melo n'a pas renouvelé son mandat au poste d'administrateur et Mme Geneviève Plamondon s'est désistée.*

21-04-04 DEMANDE D'OPINION

- [Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'évaluation d'une demande d'autorisation de certains usages conditionnels et à la zone 21706Cb \(R.C.A.2V.Q. 303\)](#)

La demande d'opinion pour ce projet concerne l'usage dérogatoire qui en est fait actuellement pour devenir un usage de plein droit. Le processus de consultation se termine ce soir à minuit pour ce projet. Mme St-Pierre précise qu'il ne semble pas y avoir de questionnement jusqu'à présent.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter la demande de modification telle que présentée ce soir

Option B = Refuser la demande de modification telle que présentée ce soir

****Option C** (accepter avec ajout au vote) = Toute autre recommandation proposée

RÉSOLUTION 21-CA-10

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT

à l'évaluation d'une demande d'autorisation de certains usages conditionnels et à la zone 21706Cb R.C.A.2VQ.303 (réf. : 1515 boul. Lebourgneuf et les Galeries de la Capitale).

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'évaluation d'une demande d'autorisation de certains usages conditionnels et à la zone 21706Cb R.C.A.2VQ.303 (réf. : 1515 boul. Lebourgneuf et les Galeries de la Capitale).*

ADOPTÉE

- [Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21206Ha \(R.C.A.2V.Q. 302\)](#)

Il est demandé d'intégrer le projet de façon à minimiser les impacts sur les propriétés adjacentes à la rue Fenil.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter la demande de modification telle que présentée ce soir

Option B = Refuser la demande de modification telle que présentée ce soir

****Option C** (accepter avec ajout au vote) = Toute autre recommandation proposée

RÉSOLUTION 21-CA-11
PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT à la zone 21206Ha R.C.A.2VQ.302 (réf. :
Projet d'ensemble – rue du Fenil).

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières
les modifications suivantes dans le projet :

- d'ajouter une haie pour protéger l'intimité et de porter attention à la limite de vitesse afin d'éviter que cette rue ne devienne une route de transit;
- de garder la proposition B avec le stationnement dos à dos des propriétés voisines.

Pour la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21206Ha R.C.A.2VQ.302* (réf. : Projet d'ensemble – rue du Fenil).

ADOPTÉE

21-04-05 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principaux sujets abordés par Mme Dominique Tanguay :

Elle félicite les membres du conseil de quartier pour leur implication et intérêt à vouloir améliorer le quartier - **Semaine de l'action bénévole** du 18 au 24 avril 2021.

Nouveaux membres :

Mme Rose-Camille Drolet
M. Martin Poiré

Renouvellement des membres actuels :

Mme Liane Bourdages
Mme Lise Villeneuve
M. Jean Guyler Darcelin

Ceux qui ne sont pas en élection et qui poursuivent leur mandat.

Québec animée « On se donne un air d'été ».

Comme il n'y aura pas de grands événements (Festival d'été et autres), ces événements ne seront pas financés et l'argent sera réinvesti pour d'autres activités à plus petites échelles sur l'ensemble du territoire. Cet été, il y aura de l'animation et des prestations spontanées dans les parcs et espaces publics, et la présentation de projets originaux un peu partout sur le territoire de la Ville.

Parcs conviviaux : (BBQ avec la possibilité de consommer de l'alcool dans certains de nos parcs)

Semaine : 16 h à 23 h

Fin de semaine : 11 h à 23 h

La **collecte des feuilles et résidus verts** est devancée du 26 avril au 28 mai 2021.

Nettoyage des rues et pistes cyclables

En date d'hier, 18 % des rues ont été nettoyées sur l'ensemble du territoire. Le nettoyage est réalisé à plus de 52 % dans les artères principales et à 91 % dans les pistes cyclables. Les équipes sont à l'œuvre depuis la fin mars, soit 4 semaines en avance sur l'année dernière. Le tout se poursuivra jusqu'au 18 juin.

Écocentres (ajout de 6 heures additionnelles d'ouverture)

En 2020, 222 000 visites (soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente). Pour 2021, on prévoit 400 000 visites

Écocentre mobile : Samedi 18 septembre – 10 h à 16 h (Duberger-Les Saules) École de la Mosaïque - 2264, rue Lemieux.

Compostage domestique : Formations en ligne offertes

Jeudi 22 avril et 27 avril de 19h30 à 21h. Formulaire d'inscription disponible au ville.quebec.qc.ca/compostage

Remplacement des appareils de chauffage à combustible – Aide apportée pour le remplacement de 1 000 \$.

Remplacement obligatoire

À compter du 1^{er} septembre 2026, tous les propriétaires d'un poêle, d'une fournaise ou d'une chaudière au bois sur le territoire de la Ville de Québec devront se munir d'un appareil certifié CSA

Il y a environ 2 000 poêles à changer (sur un horizon de 5 ans)

PVE (Programme vacances-été) :

En début de semaine, il restait près de 2 000 places disponibles (entre 1 800 et 2 200 places)

Beauport et Charlesbourg (complet)

Généralement, on accueille 16 500 jeunes dans nos parcs. Cette année, c'est 14 000 jeunes qui sont autorisés.

Concours d'art public pour le parc Chauveau qui s'inscrit dans un nouveau parcours d'art public, dans le cadre de la mise en valeur des rivières.

L'œuvre sera située en bordure de l'avenue Chauveau, près du Centre communautaire Michel-Labadie.

Dans le cadre de la politique sur la sécurité routière, les **limites de vitesse seront abaissées**. Mise à la place à l'automne 2021.

Protection du lac Saint-Charles – Des mesures sont mises en place et s'échelonneront au cours des prochaines années (5) pour conserver la santé du lac qui est une source d'approvisionnement importante en eau potable.

M. Paquet s'inquiète de l'opération de nettoyage de rue dans certaines zones qui n'ont pas de pancarte affichant « Stationnement interdit » lors des nettoyages. Ce qui rend le processus inefficace.

SUIVI : Mme Tanguay et M. Paquet

21-04-06 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

(Q) : Une citoyenne s'inquiète et est préoccupée par l'utilisation de la piste cyclable à côté de l'école l'ApprentiSage.

(R) : M. Paquet informe qu'il est au courant de l'incident et qu'il va demander à la directrice de cette école de faire de l'éducation sur la sécurité routière à vélo.

(Q) : La même citoyenne intervient de nouveau concernant une de ses voisines qui a un problème avec le projet Oasis II.

(R) : M. Paquet précise qu'il est au courant du dossier et a déjà rencontré la personne en question ainsi que le promoteur.

21-04-07 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 MARS 2021

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 16 mars 2021.

ADOPTÉE

21-04-08 CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

Aucune correspondance.

Bilan mensuel

Mme Villeneuve indique que le solde à la fin du mois de mars était de 1 172,04 \$. Après avoir acquitté les frais de service qui sont maintenant de 2,95 \$, le solde est de : 1 169,09 \$.

Mme Villeneuve indique s'être informée sur le tarif payé par les autres conseils de quartier et constate que celui de Neufchâtel-Est est inférieur. Alors elle suggère de bonifier le tarif pour la rédaction du procès-verbal de 80 \$ à 90 \$ dès la rentrée de septembre 2021. Il n'y aucune objection de la part des membres du conseil.

SUIVI : Mme Villeneuve

Trésorerie

Services de secrétariat

RÉSOLUTION 21-CA-12

REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE SECRÉTARIAT INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL 2020, LE PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 21 AVRIL ET LA RENCONTRE DE CE SOIR 19 MAI 2021

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 352 \$ à Mme Sheila Benoit pour les frais de secrétariat détaillés ci-dessus. Un virement bancaire de 352 \$ lui sera fait.

ADOPTÉE

21-04-09 SUIVI DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX COMITÉS SUIVANTS :

**En raison des règles sanitaires en vigueur, la participation à certains comités est mise en veilleuse.*

- Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A.
 - Aucun suivi
- Rencontre des partenaires Lebourgneuf :
 - Aucun suivi.
- Table de concertation vélo :
 - Aucun suivi
- Sécurité routière :
 - Aucun suivi.

21-04-10 LETTRES ET PROPOSITIONS À ADOPTER

- Calendrier des assemblées pour l'année 2021-2022

RÉSOLUTION 21-CA-13

ADOPTION DU CALENDRIER POUR LES RENCONTRES 2021-2022

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier des assemblées pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE

SUIVI : Mme H. St-Pierre

21-04-11 DIVERS

- Lettre Hôpital Chauveau :
 - Le conseil de quartier de Loretteville souhaite un appui à leur objection concernant la fermeture de l'urgence. Mme Julie Létourneau (conseillère politique du député Mario Asselin) précise qu'il s'agit d'une démarche provinciale et qu'elle va envoyer un document explicatif à ce sujet. M. Paquet informe de sa position contre la fermeture qui reste inchangée.
- Courriel projet Laurentia
 - M. Paquet précise que les membres du conseil doivent s'informer avant de donner leur avis sur le projet Laurentia.
 - Mme Létourneau s'informe auprès des membres pour savoir s'ils ont été contactés au sujet de l'annonce du projet du Réseau express de la Capitale (REC). Elle fera une présentation lorsque les informations seront disponibles.

21-04-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 21 h 21.

SIGNÉ

Mme Lise Bilodeau
Présidente

SIGNÉ

Mme Cynthia Fauteux
Secrétaire

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel–Est–Lebourgneuf – No de dossier : R.C.A.2V.Q. 303

1. Date, événement et lieu

Demande d'opinion
 Consultation écrite LAU
 Tenue entre le 5 et le 19 mai
 2021 inclusivement.

2. Origine

Conseil municipal
 Conseil exécutif
 Conseil d'arrondissement
 Mandat Direction générale

3. Objet

Projet de *Règlement modifiant le
 Règlement de l'Arrondissement des
 Rivières sur l'urbanisme relativement à
 l'évaluation de certains usages
 conditionnels et à la zone 21706Cb,*
 R.C.A.2V.Q. 303
 (Réf. : 1515, boulevard Lebourgneuf et
 les Galeries de la Capitale)

4. Présences

Membres avec droit de vote :

Mmes Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve, Cynthia Fauteux et Rose-Camille Drolet
 MM. André Dalairé, Jean Guyler Darcelin

Membres sans droit de vote

Mme Dominique Tanguay, conseillère du district électoral des Saules
 M. Patrick Paquet, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource :

Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre et rédaction du rapport :

Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Retour sur la consultation publique écrite qui s'est déroulée en ligne du 5 au 19 mai. Les administrateurs ont reçu copie de la version *projet* du rapport de consultation.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 303 par la conseillère en urbanisme.

6. Recommandation du mandaté

À l'unanimité, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'évaluation de certains usages conditionnels et à la zone 21796Cb, R.C.A.2V.Q.303.*

(Option A)

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes
A.	7
B.	0
C.	
Abstention	0
Total	7

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option C – Accepter la demande, mais en considérant une autre option et d'autres exigences que celles en lien avec le projet de modification proposé.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

Aucune intervention.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à la Direction de l'Arrondissement des Rivières.

Approuvé par :

SIGNÉ

Lise Bilodeau
Présidente
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

25 mai 2021

Préparé par :

SIGNÉ

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel–Est–Lebourgneuf – No de dossier : R.C.A.2V.Q. 302

1. Date, événement et lieu

Demande d'opinion
 Consultation écrite LAU
 Tenue entre le 5 et le 19 mai
 2021 inclusivement.

2. Origine

Conseil municipal
 Conseil exécutif
 Conseil d'arrondissement
 Mandat Direction générale

3. Objet

Projet de *Règlement modifiant le
 Règlement de l'Arrondissement des
 Rivières sur l'urbanisme
 relativement à la zone 21206Ha,
 R.C.A.2V.Q. 302*
 (Réf. : Projet d'ensemble – rue du Fenil)

4. Présences

Membres avec droit de vote :

Mmes Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve, Cynthia Fauteux et Rose-Camille Drolet
 MM. André Dalaire, Jean Guyler Darcelin

Membres sans droit de vote

Mme Dominique Tanguay, conseillère du district électoral des Saules
 M. Patrick Paquet, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource :

M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre et rédaction du rapport :

Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Retour sur la consultation publique écrite qui s'est déroulée en ligne du 5 au 19 mai. Les administrateurs ont reçu copie de la version *projet* du rapport de consultation.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 302 par le conseiller en urbanisme.

6. Recommandation du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'Arrondissement des Rivières, d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant de Règlement sur l'urbanisme relativement à la zone 21206Ha, RCA2VQ.302* (projet d'ensemble rue du Fenil) en tenant compte de l'ajout des trois éléments de recommandation pour décision qui sont répartis comme suit :

- Assurer la présence d'une haie ou d'une autre mesure afin de protéger l'intimité des résidants.
- Mettre en place des mesures telles que de limiter la vitesse pour éviter que la rue ne devienne une rue de transit.
- Privilégier l'option dont les stationnements sont adossés aux cours arrière des propriétés actuelles afin de refléter la préférence des résidants du secteur selon les commentaires reçus lors de la consultation.

(Option C)

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes
A.	0
B.	0
C.	7
Abstention	0
Total	7

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option C – Accepter la demande, mais en considérant une autre option et d'autres exigences que celles en lien avec le projet de modification proposé.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice souhaite valider qu'il s'agit bien de maisons unifamiliales sur deux étages. Elle demande des précisions quant aux maisons sur le boulevard Chauveau dont la cour arrière est contiguë au lot visé. Elle demande si une mesure d'atténuation est prévue pour préserver l'intimité des deux résidences qui seront impactées par le passage de 9 mètres.

Réponse de la Ville : *Il s'agit de maisons de ville construite sur deux étages. Il est précisé que les bâtiments sur le boulevard Chauveau sont composés de 6 logements. Par ailleurs, un projet d'ensemble est assujéti à l'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il est également mentionné que des mesures de mitigation telles que l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie sont possibles.*

Réponse de l' élu M. Patrick Paquet : Il est mentionné que le promoteur aura l' obligation de se conformer aux mesures de mitigation demandées. Il précise que l' entrée liée au projet d' ensemble est une entrée privée qui fait 6 mètres.

- Une administratrice demande si des cas d' empiètement ont été recensés sur le lot visé.

Réponse de la Ville : Il semble n' y avoir aucun cas majeur d' empiètement sinon une construction accessoire du genre module de jeu pour enfant.

Réponse de l' élu M. Patrick Paquet : Il est précisé que le promoteur serait prêt à accommoder les citoyens visés par la question d' empiètement.

Réponse du promoteur : Il est précisé que la question d' empiètement toucherait probablement trois propriétés et il se dit prêt à tolérer la situation. Il mentionne également qu' il est au courant des différents enjeux soulevés par les résidants et qu' il souhaite travailler dans le respect du voisinage. Enfin, il mentionne qu' un projet d' ensemble est plus restrictif pour un promoteur et se dit prêt à planter une haie si cela rejoint la volonté du voisinage.

- Une administratrice mentionne que la Ville doit rester très attentive aux limites de vitesse dans le secteur et souligne le fait qu' il faut éviter que la rue du Fenil devienne une rue de transit.
- Un administrateur demande laquelle des deux options sera retenue tout en se préoccupant de la volonté des citoyens. Il mentionne que les citoyens semblent davantage intéressés par l' option B qui représente la construction de 16 maisons au lieu de 18.

Réponse de la Ville : Il semble avoir une majorité de citoyens qui préfèrent avoir les stationnements du côté des cours arrière des maisons de la rue du Fenil ce qui représenterait le plan B.

- Une administratrice mentionne qu' il est important de préserver l' intimité du voisinage et qu' il faut se soucier des enjeux liés à la vitesse dans le quartier.
- Une administratrice soulève l' importance de faire en sorte que la rue du Fenil ne soit pas une rue de transit.
- Un administrateur souhaite avoir des précisions quant à la problématique de circulation de transit de la rue du Fenil.

Réponse de l' élu M. Patrick Paquet : Il est possible de mettre en place des mesures pour atténuer la vitesse dans cette rue.

- Une citoyenne souhaite sensibiliser la Ville au fait qu' il serait important de communiquer au conseil de quartier et aux résidants la décision finale qui sera retenue. Elle mentionne qu' il est également essentiel que le promoteur s' engage à respecter ce qui aura été convenu avec la Ville. Elle souligne qu' il serait important de revenir vers les citoyens afin de leur exposer les différentes mesures de mitigation qui pourraient être déployées pour réduire la circulation de transit dans la rue du fenil.

Réponse de la Ville : La meilleure garantie est la réglementation sur le PIIA qui oblige le promoteur à respecter les plans qu' il aura fournis et qui sont attachés au permis qui lui est accordé.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à la Direction de l'Arrondissement des Rivières.

Approuvé par :

SIGNÉ

Lise Bilodeau
Présidente
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

25 mai 2021

Préparé par :

SIGNÉ

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne